



Le contentieux pré-électoral des partis politiques qui ont déposé des pétitions suite au rejet de certaines de leurs listes par ELECAM avant les élections législatives du 9 février 2020 a eu lieu ce jeudi 19 décembre.

Parmi les partis présent, le SDF, qui a vu le Conseil constitutionnel statuer en sa faveur en ce qui concerne la demande de rejet de la liste du RDPC dans le département du Boyo, région du Nord-Ouest du Cameroun.

Selon des informations confiées à 237actu.com, le SDF a déposé cette pétition contre le RDPC pour non-respect de l'article 51, paragraphe 3 du code électoral qui garantit le respect du sexe dans les urnes.

Cette décision favorise le candidat du SDF, l'hon. Evaristus Njong, déclaré recevable par le Conseil constitutionnel de cette circonscription.